

## Criminalisation accrue des femmes

«C'est le contexte dans lequel ces femmes vivent (et travaillent) à chaque jour qui alimente la propension à la violence, pas les femmes elles-mêmes.» (Goldstein et.al., 1991, p.161)<sup>1</sup>

- Les femmes impliquées dans le système de justice pénale au Canada sont beaucoup plus souvent victimes de crimes que responsables d'avoir commis des infractions criminelles. Elles comptent pour une proportion plus élevée des personnes ayant commis des crimes contre les biens que des crimes violents tels des homicides, des agressions, des agressions sexuelles et des vols qualifiés<sup>2</sup>.
- Les femmes sont trop souvent criminalisées pour des activités qu'elles considèrent comme essentielles à leur survie économique. De l'ensemble des femmes incarcérées, 80 % le sont pour des crimes de nature économique. La vaste majorité des infractions contre les biens dont sont inculpées les femmes touchent des fraudes ou des vols de moins de 5 000\$<sup>3</sup>.
- En 2005, les revenus d'aide sociale pour les familles monoparentales au Canada variaient entre 52 % sous le seuil de pauvreté en Alberta, et 27 % à Terre-Neuve-et-Labrador. Les revenus d'aide sociale des célibataires aptes au travail étaient encore plus faibles à 81 % sous le seuil de pauvreté au Nouveau-Brunswick et 54 % à Terre-Neuve-et-Labrador<sup>4</sup>.
- Les femmes comptent pour 70 % de toutes les personnes travaillant à temps partiel et les deux tiers des travailleuses occupent toujours des emplois dans des domaines traditionnellement réservés aux femmes<sup>5</sup>. Les femmes sont également plus susceptibles de cumuler plusieurs postes et comptaient en 2004 pour 55 % des personnes cumulant plusieurs emplois, comparativement à 42 % en 1987.
- L'un des meilleurs indicateurs de l'insuffisance des prestations d'aide sociale pour soutenir les familles dans le besoin se trouve dans un rapport de Statistique Canada montrant que le niveau d'emploi des femmes monoparentales, qui se situait à moins de 50 % en 1976, s'élevait en 2006 à 70 %<sup>6</sup>.

---

<sup>1</sup> Service correctionnel Canada. *Comprendre la violence exercée par des femmes: Un examen de la documentation*. En ligne au <http://www.csc-scc.gc.ca/text/prgrm/fsw/fsw23/toce-fra.shtml>

<sup>2</sup> Pollock, Shoshana. *Locked In, Locked Out: Imprisoning Women in the Shrinking and Punitive Welfare State* Waterloo: Université Sir Wilfrid Laurier, 2008, p. 6.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> Conseil national du bien-être social. *Revenus de bien-être social 2005*. Ottawa: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2006.

<sup>5</sup> Institut canadien de recherches sur les femmes. *Femmes et pauvreté*. 2005. Feuillet d'information de l'ICREF.

<sup>6</sup> Statistique Canada, *Femmes au Canada: une mise à jour du chapitre sur le travail*. Ottawa: Statistique Canada, 2006.

- Les 1 132 290 mères monoparentales au Canada<sup>7</sup> ont les revenus les plus instables et font partie des personnes les plus pauvres au pays<sup>8</sup>.
- En 2003, le Conseil national du bien-être social révélait que 48,9 % des enfants vivant avec une mère seule sont dans la pauvreté, par comparaison à 20 % des enfants vivant avec un père seul<sup>9</sup>.
- Traditionnellement, les femmes vivent des niveaux de pauvreté plus élevés que les hommes. En 2005, le taux de pauvreté des femmes et des jeunes filles atteignait 16,2 %, comparativement à 14,4 % pour les hommes. Les femmes âgées sont particulièrement affectées, 18,6 % des femmes de 65 ans et plus vivant dans la pauvreté comparativement à 11,1 % des hommes âgés. Ce pattern de pauvreté des femmes n'a pas varié depuis les années 1980<sup>10</sup>.
- Les femmes et les filles comptent pour 70 % des personnes vivant dans la pauvreté absolue<sup>11</sup>.
- Les Nations Unies ont déclaré que les coupures aux programmes sociaux effectuées par le gouvernement canadien sont incompatibles avec la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* (CEDEF) que le Canada a ratifiée en 1981<sup>12</sup>.
- En 2003, les revenus des femmes travaillant à temps plein toute l'année atteignaient en moyenne 71 % des revenus moyens des hommes travaillant à temps plein toute l'année. Ce pourcentage n'était que de 62,4 pour les femmes de Terre-Neuve-et-Labrador<sup>13</sup>.
- Toutes sources confondues, les hommes touchent plus de revenus que les femmes, y compris les traitements et les salaires, les revenus d'investissements, les retraites et les autres revenus. Par exemple, les femmes touchent en moyenne 13 873 \$ de moins que les hommes en traitements et salaires et une moyenne de 7 463 \$ de moins par année en revenus de retraite<sup>14</sup>.

---

<sup>7</sup> Statistique Canada. *Situation des particuliers dans la famille de recensement (6), groupes d'âge (20) et sexe (3) pour la population dans les ménages privés, pour le Canada, les provinces, les territoires, les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement, Recensement de 2006 - Données-échantillon (20 %)*. Ottawa: Statistique Canada, 2006.

<sup>8</sup> René Morissette et Yuri Ostrovsky. *L'instabilité du revenu des parents seuls, des célibataires et des familles biparentales au Canada, 1984 à 2004*. Ottawa: Statistique Canada, 2007.

<sup>9</sup> Conseil national du bien-être social. *Profil de la pauvreté, 2002 et 2003*. Ottawa: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2006.

<sup>10</sup> Statistique Canada. *Personnes ayant un faible revenu avant impôt (prévalence) (2001-2005)*. Ottawa: Statistique Canada, 2007.

<sup>11</sup> Centre canadien de politiques alternatives. *The CPPA Monitor, Social Injustice Index*, 2007, Vol. 14 (5), p. 3.

<sup>12</sup> Institut canadien de recherches sur les femmes. *L'impact des programmes sociaux: des femmes à faible revenu racontent*. Feuillet d'information de l'ICREF 2007.

<sup>13</sup> Institut canadien de recherches sur les femmes. *Femmes et pauvreté*. Feuillet d'information de l'ICREF, 2005.

<sup>14</sup> Centre canadien de politiques alternatives. *The CPPA Monitor, Women's Income and Poverty Index*. Ottawa: CCPA, 2004, vol. 1 (2), p. 29.

- Trois principaux facteurs ont été identifiés pour expliquer les plus faibles salaires et taux de rémunération des femmes<sup>15</sup>:
  - la discrimination qu'elles affrontent pour obtenir un emploi et un revenu équitable;
  - les stéréotypes sexuels concernant leur participation au marché du travail;
  - le lien plus précaire des femmes au marché du travail qui les rend plus vulnérables aux politiques gouvernementales qui attachent des avantages fiscaux au travail non rémunéré et des pénalités invisibles au travail rémunéré. On retrouve ces incitatifs et pénalités invisibles dans les lois et politiques fiscales telles les règlements de l'aide sociale, les politiques en matière de pensions, les indemnités de garde d'enfants et les régimes d'assurance emploi.
- Le budget fédéral 2003 a accordé 1,6 milliard de dollars en argent frais au ministère de la Défense pour les années 2003-2005. En même temps, au Canada, 41 % des femmes seules, 49 % des femmes seules âgées, 43 % des femmes autochtones et 37 % des femmes de couleur vivaient dans la pauvreté.
- Le recensement de 2001 révèle que plus de 36 % des femmes autochtones, comparativement à 17 % des femmes non autochtones, vivent dans la pauvreté<sup>16</sup>.
- En 2003, 1,5 million de femmes adultes vivaient dans la pauvreté au Canada et les femmes âgées de 18 ans et plus comptaient pour 54 % des personnes à faible revenu<sup>17</sup>.
- Selon le recensement canadien de 2001, 29 % des femmes appartenant à des minorités visibles vivaient dans la pauvreté. Parmi ces groupes minoritaires, le taux de pauvreté atteignait 23 % chez les femmes nées à l'étranger, et 35 % chez les femmes ayant immigré au Canada entre 1991 et 2000<sup>18</sup>.
- Le recensement de 2001 indique également que 26 % des femmes handicapées vivaient dans la pauvreté<sup>19</sup>.
- Seulement 40 % des personnes sans emploi au Canada reçoivent aujourd'hui des prestations d'assurance-chômage, comparativement à 80 % en 1990<sup>20</sup>.

## Griefs

- Chaque établissement fédéral est tenu par la loi de mettre en place un système de plaintes et griefs, tel que prescrit à l'article 74 du Règlement concernant le système correctionnel, la

---

<sup>15</sup> Condition féminine Canada. *Les femmes et l'emploi: Abolir les entraves fiscales à leur participation au marché du travail*. Ottawa: Condition féminine Canada, 2005.

<sup>16</sup> Townson, Monica. *La problématique de la pauvreté pour les Canadiennes. Document d'information*. Ottawa: Condition féminine Canada, 2005.

<sup>17</sup> *Ibid.*

<sup>18</sup> *Ibid.*

<sup>19</sup> *Ibid.*

<sup>20</sup> Conseil national du bien-être social. *Résoudre la pauvreté: quatre pierres angulaires d'une stratégie nationale viable pour le Canada*. Ottawa: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2007.

mise en liberté sous condition et le maintien en incarcération<sup>21</sup>:

- 74 (1) Lorsqu'il est insatisfait d'une action ou d'une décision de l'agent, le délinquant peut présenter une plainte au supérieur de cet agent, par écrit et de préférence sur une formule fournie par le Service.
  - 74 (2) Les agents et le délinquant qui a présenté une plainte conformément au paragraphe (1) doivent prendre toutes les mesures utiles pour régler la question de façon informelle.
  - 74 (3) Sous réserve des paragraphes (4) et (5), le supérieur doit examiner la plainte et fournir copie de sa décision au délinquant aussitôt que possible après que celui-ci a présenté sa plainte.
  - 74 (4) Le supérieur peut refuser d'examiner une plainte présentée conformément au paragraphe (1) si, à son avis, la plainte est futile ou vexatoire ou n'est pas faite de bonne foi.
  - 74 (5) Lorsque, conformément au paragraphe (4), le supérieur refuse d'examiner une plainte, il doit fournir au délinquant une copie de sa décision motivée aussitôt que possible après que celui-ci a présenté sa plainte<sup>22</sup>.
- Suite aux plaintes de délinquantes à l'effet que leurs griefs ne reçoivent jamais de réponse de Service correctionnel Canada (SCC), l'Enquêteur correctionnel a examiné la performance de SCC à cet égard. Ils ont trouvé des dossiers de plaintes n'ayant pas été touchés depuis des mois; c'est-à-dire, durant des périodes excédant de loin le délai permis par la procédure de griefs. Cela est d'autant plus préoccupant que les questions abordées dans les plaintes et griefs touchent habituellement des problèmes de santé, des transfèrements (habituellement involontaires) et des cas d'isolement préventif<sup>23</sup>.

## **Références**

Centre canadien de politiques alternatives. *The CPPA Monitor, Women's Income and Poverty Index*. Ottawa: CCPA, 2004, vol. 1 (2).

Centre canadien de politiques alternatives. *The CPPA Monitor, Social Injustice Index*. Ottawa: CCPA, 2007, vol. 14 (5).

Condition féminine Canada. *Les femmes et l'emploi: Abolir les entraves fiscales à leur participation au marché du travail*. Ottawa: Condition féminine Canada, 2005.

Conseil national du bien-être social. *Profil de la pauvreté, 2002 et 2003*. Ottawa: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2006.

Conseil national du bien-être social. *Revenus de bien-être social 2005*. Ottawa: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2006.

---

<sup>21</sup> Procédure de griefs. Droit pénal canadien. En ligne au <http://laws.justice.gc.ca/fra/DORS-92-620/page-2.html>

<sup>22</sup> *Ibid.*

<sup>23</sup> Sapers, Howard. *Rapport annuel de l'Enquêteur correctionnel du Canada 2007-2008*. Ottawa: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2008.

Institut canadien de recherches sur les femmes. *L'impact des programmes sociaux: des femmes à faible revenu racontent*. Ottawa: Feuillet d'information de l'ICREF, 2007.

Institut canadien de recherches sur les femmes. *Femmes et pauvreté*. Ottawa: Feuillet d'information de l'ICREF, 2007.

Morissette, René et Yuri Ostrovsky. *L'instabilité du revenu des parents seuls, des célibataires et des familles biparentales au Canada, 1984 à 2004*. Ottawa: Statistique Canada, 2007.

Pollock, Shoshana. *Locked in Locked Out: Imprisoning Women in the Shrinking and Punitive Welfare State*. Waterloo: Université Sir Wilfrid Laurier, 2008.

Procédure de griefs. Droit pénal canadien. En ligne au <http://laws.justice.gc.ca/fra/DORS-92-620/page-2.html>

Sapers, Howard. *Rapport annuel de l'enquêteur correctionnel 2007-2008*. Ottawa: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2008.

Service correctionnel Canada. *Comprendre la violence exercée par des femmes: Un examen de la documentation*. En ligne au <http://www.csc-scc.gc.ca/text/prgrm/fsw/fsw23/toce-fra.shtml>

Statistique Canada. *Femmes au Canada: une mise à jour du chapitre sur le travail*. Ottawa: Statistique Canada, 2006.

Statistique Canada. *Personnes ayant un faible revenu avant impôt (prévalence) (2001-2005)*. Ottawa: Statistique Canada, 2007.

Statistique Canada. *Situation des particuliers dans la famille de recensement (6), groupes d'âge (20) et sexe (3) pour la population dans les ménages privés, pour le Canada, les provinces, les territoires, les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement, Recensement de 2006 - Données-échantillon (20 %)*. Ottawa: Statistique Canada, 2006.

Townsen, Monica. *La problématique de la pauvreté pour les Canadiennes*. Ottawa: Condition féminine Canada, 2005.